

Annexe 2 : Consultation de la liste des postes vacants

La liste des postes vacants, publiée sur SIAM, est indicative et non exhaustive. S'ajoutent tous les postes qui se libèrent en cours du mouvement ; la liste sera réactualisée régulièrement.

La liste des postes est consultable sur l'application internet SIAM intra via i-Prof **du lundi 24 avril au vendredi 05 mai 2023 (midi)**.

Pour y accéder, se référer à l'annexe 6 sur la procédure à suivre.

La liste des postes comprend tous les postes d'enseignants du 1^{er} degré du Jura dans les écoles et les établissements, ouverts au mouvement 2023 :

* **Les postes vacants figurent dans la colonne « dt nombre supports vacants »** (retraite, exeat, création d'un poste par arrêté de carte scolaire, libération d'un poste en application des règles de perte de poste, renoncement de poste, départ en disponibilité...)

Les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire se reporteront aux lignes directrices de gestion académique des mobilités (p26 à 32) pour toutes informations complémentaires.

* **Les postes bloqués figurent en annexe 5 et sont indiqués en commentaire dans la liste générale des postes ainsi que dans l'application mouvement (postes spécialisés réservés candidats libre CAPPEI 2022-2023, postes à titre définitif détenus par des enseignants stagiaires CAPPEI 2022-2023, postes à titre définitif enseignants stagiaires 2nd degré ou autres corps, postes réservés pour les stagiaires rentrée 2023...)**

* **Tous les autres postes d'une école sont considérés comme susceptibles d'être vacants.**

* Les postes fractionnés sont détaillés dans l'annexe 4.